

No 37

Le an mil huit cent dix-huit deux, le treize quinz, à deux heures après midi, par devant nous Denis Nougette procureur et officier de l'état civil de la commune de St. Armand, chef lieu de canton, département de l'Arriège, ont comparu les sieurs Jacques Nougette, âgé de quatre-vingt ans, et Jean Antoine Durand âgé de trente-neuf ans, tous deux propriétaires domiciliés au village de la Messe, commune de St. Armand, le premier voisin, le second voisin du défunt, lesquels nous ont déclaré que Nougette Antoine, propriétaire, a été domicilié au village de la Messe, fils de défunt sieur Nougette, et Antoinette Durand, domiciliés, qui ont vécu au la Messe, est décédé j.e. nous disons en nous représentant, à pour de Marie comme femme, d'une profession domiciliée au la Messe, est décédé en l'an m. ainsi que nous nous en sommes assuré, à deux heures, devant, en la maison d'habitation, dite de poste, lieu la Messe à l'âge de quatre-vingt ans. des deux parties du présent acte de décès, nous avons signé et les déclarés fait en la Mairie de St. Armand, le jour, mois et an susdits. approuvés trois mots après nous.

\* = femme du a. A.

Durand Nougette

D. Nougette

No 38

Le an mil huit cent dix-huit deux, le dix, grand devant nous Denis Nougette état civil de la commune de la Messe, département de l'Arriège, au la Messe, en l'acte de mariage, natif et domicilié au village de la Messe, commune de Nougette, canton d'Esternig, majeur, et est né le trois avril mil huit cent treize, quatorze, ainsi qu'il résulte de l'expédition de son acte de naissance d'origine au parquet, après avoir été par lui par nous fait légitimer par son grand-père, actuellement domicilié au village de la Messe, commune de St. Armand, chef lieu de canton, département de l'Arriège, lequel a été comparu publiquement en l'an m. et a été signé par nous, procureur et officier de l'état civil de la commune de St. Armand, le jour, mois et an susdits.

Lisez vous comme moi, c'est à dire : DAUDÉ ... Je n'ai pas encore pu trouver d'ou était cette Antoinette DAUDÉ .. ?

Mose

Jean

Pierre

Picou

Marie

Jeanne

Le an mil huit cent dix-huit deux, le dix, grand devant nous Denis Nougette état civil de la commune de la Messe, département de l'Arriège, au la Messe, en l'acte de mariage, natif et domicilié au village de la Messe, commune de Nougette, canton d'Esternig, majeur, et est né le trois avril mil huit cent treize, quatorze, ainsi qu'il résulte de l'expédition de son acte de naissance d'origine au parquet, après avoir été par lui par nous fait légitimer par son grand-père, actuellement domicilié au village de la Messe, commune de St. Armand, chef lieu de canton, département de l'Arriège, lequel a été comparu publiquement en l'an m. et a été signé par nous, procureur et officier de l'état civil de la commune de St. Armand, le jour, mois et an susdits.